

N° 321

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 26 mai 1976.

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*portant approbation de la programmation militaire  
pour les années 1977-1982.*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

---

(Renvoyé à la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 2268, 2292, 2321 et in-8° 489.

Armée. — Armée de Terre - Armée de l'Air - Armée de Mer.

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

## PROJET DE LOI

### Article unique.

Sont approuvés les objectifs relatifs aux dépenses militaires et aux équipements des forces armées pour la période de 1977-1982 fixés par le document annexé à la présente loi, sous réserve qu'à la page 21 dudit document la dernière phrase du troisième alinéa de la rubrique « Les Forces nucléaires » soit supprimée et remplacée par la phrase suivante :

« En outre, pendant la période de programmation, chaque année, à l'intérieur du titre V, des crédits seront affectés en priorité à l'étude puis à la construction d'un sous-marin lanceur d'engins supplémentaire, d'une nouvelle génération. »

Le Parlement, avant le 31 octobre 1979, sera saisi d'un rapport actualisant, pour la période 1980-1982, ces objectifs relatifs aux dépenses militaires et aux équipements des forces armées.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 25 mai 1976.

Le Président,

*Signé* : EDGAR FAURE.

# ANNEXE

---

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

## RAPPORT

**sur la programmation des dépenses militaires  
et des équipements des forces armées  
pour la période 1977-1982**

## SOMMAIRE

---

	Pages
I. — <b>Les conditions de la sécurité nationale</b> .....	5
— L'environnement international .....	5
— Les objectifs de la politique de sécurité de la France .....	6
— Le rôle des forces armées .....	8
II. — <b>La situation des forces armées en 1976</b> .....	9
— Traits caractéristiques de l'effort de défense de 1960 à 1976 .....	9
— Situation actuelle .....	11
— Conclusions .....	15
III. — <b>Programmation 1977-1982</b> .....	16
— Nouvelle méthode de programmation .....	16
— Ressources financières pour la période 1977-1982 .....	17
— Objectifs généraux de la programmation .....	17
— Programmation des forces : les forces nucléaires, l'Armée de Terre, la Marine, l'Armée de l'Air, la Gendarmerie .....	19

---

## I. — LES CONDITIONS DE LA SÉCURITÉ NATIONALE

### L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Le monde dans lequel s'inscrit la politique de sécurité de la France se caractérise par quelques données essentielles : le fait que, dans les rapports Est-Ouest, la recherche de la détente a succédé à la « guerre froide » ; la place grandissante que les Etats du Tiers Monde, nés pour la plupart de la décolonisation, prennent dans les relations internationales ; l'apparition, enfin, à l'Ouest de notre continent, d'un début d'organisation économique et politique de l'Europe.

La recherche de la détente procède d'une double conviction que la France a été parmi les premières à exprimer, et qui s'est progressivement imposée à l'Est comme à l'Ouest : la conviction, en premier lieu, qu'à l'ère des armements nucléaires, un affrontement militaire ne peut avoir d'autre issue que le suicide collectif et la ruine de la civilisation ; la conviction, en second lieu, qu'en dépit des oppositions philosophiques, politiques, économiques ou sociales, la normalisation des relations d'Etat à Etat, la réduction des foyers de tension, et le développement des échanges de toutes natures servent l'intérêt des peuples en offrant à la paix son meilleur espoir.

La détente ainsi conçue ne fait disparaître dans l'immédiat ou même dans le futur proche ni la compétition idéologique, ni les rivalités de puissance, ni l'accumulation des armes de part et d'autre. Elle n'a de sens que dans une perspective à long terme et, comme toute œuvre qui s'inscrit dans la durée, elle n'est à l'abri ni d'incidents ni de difficultés.

Refusant l'affrontement aussi bien que la démission, la détente exige pour se poursuivre et porter des fruits un minimum de confiance dans l'avenir, ce qui suppose que chaque Etat soit raisonnablement assuré de sa sécurité. Un tel sentiment de sécurité ne peut naître que sur la base d'un équilibre des forces perçu et reconnu comme tel.

Ainsi que l'a rappelé le Président de la République à Helsinki : « l'histoire nous enseigne que le maintien de l'équilibre est une condition nécessaire du progrès de la détente et de la paix parce qu'il permet seul que s'établisse le climat de sécurité indispensable ». Equilibre et détente sont comme les deux faces de la même médaille. Porter atteinte à l'un, c'est inévitablement compromettre l'autre.

C'est pourquoi, tout en œuvrant en faveur de la détente, la France entend, pour ce qui la concerne, poursuivre son effort de défense aussi longtemps qu'un véritable désarmement restera hors de portée, et veillera à maintenir l'efficacité de ses forces armées. C'est pourquoi aussi elle constate avec regret qu'alors que les pays membres du Pacte de Varsovie accroissent ou modernisent leur potentiel militaire, certains de ses alliés réduisent le leur. C'est pourquoi, enfin, elle se tient à l'écart de la négociation de Vienne sur la réduction des forces en Europe centrale : si l'on n'y prend garde, cette négociation pourrait aboutir à des résultats qui risquent d'aggraver, au lieu de les atténuer, les disparités géographiques et militaires existantes, et de compromettre, à plus long terme, la capacité de l'Europe d'organiser sa propre défense.

\*  
\*\*

Les Etats du Tiers Monde dont la décolonisation n'a cessé de grossir les rangs au cours des vingt dernières années constituent aujourd'hui un facteur essentiel du monde contemporain par la place qu'ils ont prise sur la scène internationale.

Du simple fait de leur nombre qui a pour effet de multiplier les centres de décision économiques, politiques, militaires et donc de créer un monde plus complexe et, à certains égards, plus incertain. La prolifération nucléaire, en particulier, est une possibilité qu'on ne peut plus écarter, au moins à terme, quels que soient les efforts indispensables pour tenter de l'éviter.

Du fait aussi de la richesse que vaut à certains de ces Etats la possession d'une part importante des ressources mondiales de matières premières et d'énergie, et de l'influence qu'ils sont désormais à même d'exercer à l'échelle régionale et dans le cadre plus large des relations internationales.

En raison enfin des problèmes redoutables que ces Etats doivent affronter et qui, pour beaucoup d'entre eux, représentent autant de facteurs d'instabilité interne et de vulnérabilité extérieure, qu'il s'agisse du sous-développement économique, de l'insuffisance des ressources alimentaires, de la dépendance énergétique et technologique.

L'évolution du Tiers Monde intéresse à plus d'un titre la sécurité de la France. Devenu désormais l'une des toutes premières puissances commerciales du monde, notre pays est conduit à porter une attention particulière aux conditions de régularité et de prix de son approvisionnement extérieur, car elles commandent dans une large mesure sa propre santé économique. Les conflits qui peuvent naître dans le Tiers Monde sont susceptibles, même s'ils sont d'origine locale, d'entraîner l'intervention des grandes puissances et, par un processus d'escalade, de compromettre la paix internationale. Dans une perspective plus vaste, enfin, c'est de l'équilibre entre les pays en développement et les pays développés que dépendra pour une part la tranquillité du monde.

Compte tenu de ces éléments, la France, en tirant parti de sa position internationale, spécifique à bien des égards, a choisi de pratiquer une politique d'ouverture, de dialogue et de coopération. Elle souhaite aider les Etats du Tiers Monde qui sont les plus proches d'elle, pour des raisons historiques ou géographiques, à consolider leur indépendance et à assurer leur développement. Consciente de l'importance que revêtent aujourd'hui les relations Nord-Sud, elle entend contribuer à la recherche et à la définition d'un nouvel ordre économique plus juste, plus rationnel et plus stable. Chaque fois, enfin, que surgit un conflit, elle s'efforce dans la mesure de ses possibilités d'en favoriser l'apaisement.

L'efficacité de cette politique suppose cependant que la France se donne les moyens de faire face à l'insécurité diffuse d'un monde beaucoup plus diversifié qui est loin encore d'avoir trouvé son équilibre et où des menaces directes ou indirectes peuvent à tout moment surgir d'horizons imprévus.

\*  
\*\*

L'évolution du monde n'a pas seulement mis en évidence la nécessité de la détente à l'ère de la parité nucléaire, et l'importance grandissante du Tiers Monde, mais aussi souligné la solidarité profonde qui unit sur les plans économique, culturel et politique les nations d'Europe occidentale.

Cette solidarité existe dans la réalité économique : c'est l'interdépendance que créent et renforcent chaque jour le voisinage géographique, la facilité des communications, l'essor des échanges et le champ sans cesse élargi de la coopération.

Elle s'impose dans les esprits : c'est la conscience que l'Europe est en train de prendre de sa communauté d'intérêts, de l'unité de son héritage culturel sous la diversité de ses expressions nationales, de la richesse et de la puissance de son potentiel matériel et humain, bref de son identité particulière face au reste du monde.

Elle oriente la politique et mobilise la volonté des Etats : c'est le sens de l'entreprise qui se poursuit depuis maintenant plus d'un quart de siècle en vue de donner vie et forme au grand dessein de l'union européenne et qui, en dépit de phases alternées de progrès et de consolidation, a déjà planté dans la réalité de solides jalons.

Le succès de cette entreprise constitue pour la France un objectif essentiel et elle continuera d'y consacrer, comme elle l'a fait dans le passé, une large part de ses efforts.

La construction européenne ne concerne pas, au stade actuel, les questions de défense et il serait prématuré d'anticiper sur des progrès dans un tel domaine aussi longtemps que les conditions n'en sont pas réunies. Il n'en demeure pas moins que la sécurité de la France s'inscrit, à cet égard, dans un cadre européen.

\*  
\*\*

## LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE SECURITE DE LA FRANCE

Dans le monde tel qu'il est, la France ne saurait, sans imprudence ou démission, se dérober à l'obligation de veiller à sa propre sécurité.

Pour un peuple libre, en effet, la sécurité se confond avec la sauvegarde de cette liberté fondamentale qui est la première de toutes parce qu'elle est le rempart de toutes les autres et qui s'appelle l'indépendance de la Nation.

C'est à partir de cette conception que la France définit les conditions de sa sécurité, justifie les grandes options de sa politique de défense et détermine les objectifs assignés à ses forces armées.

Une nation ne peut prétendre à la sécurité si elle ne possède pas la volonté collective de rester maîtresse de son destin, c'est-à-dire d'apprécier elle-même la situation et de décider souverainement des actions à entreprendre.

Cette volonté d'indépendance exclut tout alignement systématique sur les positions diplomatiques d'Etats tiers ; elle s'impose plus directement encore dès lors qu'il s'agit de décider de l'opportunité, du moment et des modalités d'un éventuel engagement des forces armées en cas de crise ou de conflit.

Pour s'exercer pleinement, elle suppose que tous les citoyens, conscients d'appartenir à une même communauté, perçoivent la nécessité d'en préserver l'identité, d'en sauvegarder le patrimoine et d'en assurer l'avenir. Elle doit se concrétiser dans l'adhésion personnelle de chacun et dans la participation sans réserve de tous à l'effort commun.

Aujourd'hui, comme hier, la sécurité et l'indépendance du pays exigent que soit sauvegardée l'intégrité du territoire national et que soit assurée la protection de ses habitants contre tout risque d'agression directe et toute menace susceptible de mettre en cause leur vie ou leur liberté.

L'intégrité du territoire national est une condition nécessaire de notre sécurité. Elle n'est pas cependant une condition suffisante.

En raison du caractère de plus en plus indivisible que revêtent aujourd'hui la paix et la prospérité des nations, notre sécurité est inséparable du contexte international.

Elle peut être mise en cause à des degrés divers par les tensions qui affecteraient de vastes régions terrestres et maritimes du monde.

Mais surtout elle dépend très directement de l'équilibre de l'Europe. Il serait illusoire, en effet, d'espérer que la France puisse conserver plus qu'une souveraineté diminuée, si ses voisins venaient à être occupés par une puissance hostile ou simplement à passer sous son contrôle. La sécurité de l'ensemble de l'Europe occidentale est donc essentielle pour la France.

\*  
\*\*

Compte tenu des conditions qu'elle juge essentielles à sa sécurité, la France a été conduite à faire un certain nombre de choix politiques majeurs.

Elle a résolu d'abord de disposer d'armes nucléaires purement nationales. Les sacrifices qu'elle a consentis pour s'en doter, puis pour les moderniser, expriment sa volonté d'assurer sa propre défense tout en apportant une contribution spécifique au renforcement global de la dissuasion. Cet effort sera poursuivi avec l'intensité nécessaire pour en maintenir l'efficacité en fonction de l'évolution des techniques.

La France qui a adhéré dès l'origine au Pacte atlantique demeure membre à part entière de l'Alliance. Dans les circonstances présentes, en effet, l'Alliance est seule en mesure de faire contrepoids au considérable potentiel militaire des Etats réunis au sein du Pacte de Varsovie, et de garantir l'équilibre des forces en Europe. En effectuant ce choix, la France manifeste la conscience qu'elle a de la solidarité qui l'unit à ses alliés face aux risques encourus par l'Europe occidentale et sa volonté de prendre la part qui lui revient dans la défense commune.

Tout en continuant à assumer pleinement ses obligations au regard du Pacte atlantique, la France a pris, il y a dix ans, la décision de se retirer du dispositif militaire intégré de l'Alliance. Elle a été conduite, en effet, à considérer que son maintien dans un tel dispositif risquait de compromettre, au niveau des moyens, sa liberté d'appréciation et de décision en ce qui concerne l'opportunité, le moment et les modalités d'un éventuel engagement de ses forces en cas de crise ou de conflit. Justifié par cette considération, son retrait n'a pas signifié qu'elle se refuse à coopérer étroitement avec ses alliés mais seulement qu'elle rejette tout automatisme susceptible d'aliéner la maîtrise qu'elle entend garder de sa politique de sécurité.

\*  
\*\*

Des conditions de la sécurité de la France ne découlent pas seulement les grandes options de notre politique de défense mais aussi la définition des missions essentielles qu'il convient d'assigner à nos forces armées :

— garantir le territoire national contre toute tentative de prise de gage ou d'agression, et garantir en toute circonstance la liberté des Français ;

- sans aliéner notre indépendance, être en mesure de participer à la défense de l'Europe, y compris dans ses approches septentrionales et méridionales. Cette participation potentielle traduit la solidarité de fait et d'intention qui nous unit à nos partenaires européens et contribue à la dissuasion d'une agression dans cette région ;
- en dehors d'Europe, être en mesure de contribuer à la sécurité des pays avec lesquels la France est liée par des accords ou par une solidarité de fait, économique ou culturelle ;
- en mer, être en mesure de protéger nos intérêts et de contribuer à la sécurité du trafic maritime indispensable à la continuité de nos approvisionnements.

\*  
\*\*

## LE ROLE DES FORCES ARMEES

La stratégie militaire de la France est fondée sur les capacités de dissuasion et de combat que lui confère l'existence de forces armées nucléaires et classiques, qui se valorisent mutuellement. Ces forces garantissent l'indépendance nationale, préservent l'intégrité du territoire et contribuent au maintien de l'équilibre en Europe. Elles doivent, en outre, être en mesure de jouer un rôle dans les régions où les intérêts de notre pays pourraient être directement ou indirectement mis en cause.

Nos moyens militaires remplissent leur fonction, d'abord par leur simple existence, puis par leur manœuvre et enfin, si nécessaire, par leur engagement.

Leur existence est le témoignage concret et permanent de la volonté nationale ; elle est un des facteurs de l'influence du pays sur la scène internationale.

Leur manœuvre, qu'il s'agisse de leur mise en alerte, de leur montée en puissance, de leurs mouvements ou de leurs déploiements, confère une signification particulière aux actions diplomatiques.

Leur engagement marque la décision de ne pas subir la loi de l'adversaire.

\*  
\*\*

Ce rôle, comme le caractère spécifique des Armées, détentrices de la force et au service exclusif de la Nation, justifient les règles particulières qui les régissent et la place originale qu'elles tiennent dans la communauté nationale.

Dès 1956, la France a décidé de se doter de moyens nucléaires. Elle dispose aujourd'hui d'une gamme variée d'armements : missiles des sous-marins nucléaires et du plateau d'Albion, missiles *Pluton*, bombes portées par avion (*Mirage IV*, *Mirage III*, *Jaguar* et bientôt *Super Etendard*). En raison de leur nature, la mise en œuvre de ces armes résulte, dans tous les cas, de la seule décision du Chef de l'Etat. Leur emploi viserait, selon les circonstances, l'anéantissement d'objectifs vitaux, la paralysie des forces du champ de bataille, de leurs appuis ou de leurs soutiens, ou encore, la destruction de certaines installations ponctuelles situées en arrière de la zone des combats.

Plus qu'aucun autre moyen, l'armement nucléaire stratégique fait planer sur tout agresseur éventuel une menace sans rapport avec le bénéfice de l'action que ce dernier pourrait entreprendre. L'effet dissuasif de cette arme est lié à sa crédibilité psychologique et technique. La crédibilité psychologique est fondée sur la détermination de la nation. Elle implique que la menace d'emploi soit réservée à la défense de nos intérêts vitaux ; l'incertitude sur la nature, la localisation et l'étendue de ces intérêts est un des facteurs de la dissuasion. La crédibilité technique n'exige pas la parité nucléaire, mais elle impose, face aux perfectionnements des moyens de détection, d'attaque et de défense, de maintenir un très haut niveau technologique pour préserver les capacités de survie et de pénétration de nos armes.

L'armement nucléaire tactique comporte une gamme variée d'engins. Son volume et sa puissance, la diversification de ses vecteurs, offrent un large éventail de possibilités d'emploi selon les circonstances. Sa présence auprès des forces classiques accroît leur signification dissuasive et leur aptitude à livrer bataille. Son utilisation contre un agresseur qui aurait fait une erreur d'appréciation renforce la menace d'emploi de l'armement nucléaire stratégique.

Les forces classiques, par leur variété et leur souplesse d'emploi, sont adaptées aux situations très diverses de crise, caractéristiques de notre époque. Aussi leur rôle revêt-il de multiples aspects, leur mission essentielle restant la préservation de l'intégrité du territoire national.

En cas de crise en Europe ou dans les zones périphériques, leur manœuvre permet au Gouvernement de signifier sa volonté d'intervenir. Par leur engagement, soit de façon autonome, soit aux côtés d'autres pays, en particulier dans le cadre de l'alliance atlantique, elles doivent, en livrant bataille, montrer à l'adversaire que la France est décidée à s'opposer à toute agression avec l'ensemble des moyens dont elle dispose. Les forces navales contribuent, en liaison éventuellement avec celles d'autres nations, à la sécurité du trafic maritime qui assure nos approvisionnements.

Au-delà des mers, par leur présence permanente et leur capacité d'intervention, nos forces doivent d'abord être en mesure d'assurer la sécurité des départements et territoires d'outre-mer ; elles doivent également être capables d'actions extérieures de formes diverses, soit qu'il s'agisse de participer à des missions de présence à la demande d'organisations internationales ou à la requête des Etats impliqués, soit qu'il faille apporter une assistance militaire et technique à des Etats menacés.

\*  
\*\*

Les capacités requises et les types d'action à envisager imposent de donner à nos forces un certain nombre de caractéristiques. Pour qu'elles soient en mesure de réagir dans des délais très brefs, il convient de leur assurer une disponibilité permanente, un stationnement convenable et une mobilité élevée. Si la rapidité de réaction recherchée interdit de fonder tout le système des forces classiques sur la mobilisation, le rôle des réserves reste indispensable en cas de crise majeure, notamment dans les missions de défense du territoire et de soutien des forces.

Nos Armées doivent en outre être capables de s'adapter à des situations diverses, ce qui suppose qu'elles soient organisées et entraînées pour plusieurs modes d'action et que des éléments d'origines différentes puissent agir au sein d'un même ensemble. Cette polyvalence ne conduit cependant pas à rendre uniformes les structures et identiques les équipements des divers types de forces.

Nos unités doivent être en mesure de mener des actions d'une certaine durée, variable selon l'éloignement de leurs bases. Un soutien logistique important et souple doit donc leur être assuré.

Enfin, nos moyens militaires doivent être en permanence d'un volume suffisant. A cet égard, la conscription joue un rôle déterminant. Par son nombre, mais peut-être plus encore par sa qualité, le contingent contribue à la disponibilité et à l'efficacité de l'ensemble des forces. Il est l'expression de la participation de tous les Français à leur défense et le moyen privilégié d'osmose entre la Nation et les Armées qui sont à son service.

\*  
\*\*

Dans l'effort que le pays consacre à ses Armées, il convient — pour que l'appareil militaire soit cohérent avec nos objectifs — de trouver un équilibre entre les forces nucléaires et classiques, de répartir au mieux les ressources consacrées aux équipements, aux effectifs et à l'entraînement nécessaire des unités. C'est à ce souci que répond la programmation proposée pour les prochaines années.

## II. — LA SITUATION DES FORCES ARMÉES EN 1976

L'établissement d'une programmation de l'effort de défense, en vue d'améliorer l'aptitude de nos forces à répondre aux missions qui leur sont assignées, suppose que soit faite au préalable une analyse de la situation des Armées, telle que celle-ci résulte de la politique et des décisions antérieures.

### TRAITS CARACTERISTIQUES DE L'EFFORT DE DEFENSE DE 1960 A 1976

L'effort de modernisation de notre défense a été caractérisé depuis 1960 par deux traits essentiels :

- d'une part, la France a eu la volonté politique permanente de se doter, en priorité, d'une capacité nucléaire stratégique ;

— d'autre part, à partir de 1962, elle a eu le souci de remodeler et de moderniser ses forces classiques ; cette modernisation était en effet nécessaire en regard de la position géostratégique de notre pays, ainsi que de l'évolution accélérée des techniques.

L'importance de l'expansion économique pouvait initialement faire espérer une croissance significative des ressources affectées à la Défense et justifier ainsi des ambitions assez élevées pour les armements nucléaires, et, dans une moindre mesure, pour les armements classiques.

Au fil des années, cependant, les circonstances ont amené à tempérer ces ambitions. Depuis 1960, date à laquelle les opérations en Algérie pesaient fortement sur les dépenses militaires, la part du budget de la Défense dans le budget général a en effet décliné, passant de 28,5 % à 16,9 % en 1974, de même que diminuait le pourcentage accordé à la Défense dans la production intérieure brute (de 6,08 en 1960 à 3,29 % en 1974). L'augmentation des ressources qui résultait néanmoins de l'accroissement global de la richesse nationale s'est par ailleurs trouvée largement absorbée par des phénomènes dont l'importance avait été mal perçue à l'origine, tels que l'augmentation du coût des matériels d'une génération à l'autre, due à l'évolution technologique, ou encore le poids financier des programmes de la force nucléaire stratégique ; pour ce qui est des personnels, enfin, le coût de la nécessaire augmentation de leur pouvoir d'achat avait été insuffisamment estimé, et un effort important a dû être fait sur ce point ces dernières années. L'ensemble de ces facteurs défavorables a aujourd'hui pour conséquence que les objectifs initiaux n'ont été que partiellement atteints.

Pour atteindre les objectifs qu'il avait fixés, le Gouvernement a, depuis 1960, déposé devant le Parlement trois lois de programme dont le domaine d'application, initialement limité à 40 % du titre V, s'est étendu progressivement à la totalité de ce dernier pour la période 1971-1975.

Pour la période 1960-1970 (première et deuxième lois de programme) les objectifs prioritaires visant à la réalisation de la force nucléaire stratégique ont été respectés dans leur totalité. L'accroissement du coût de ces programmes a pu être compensé, dans un premier temps, grâce à la déflation des effectifs rendue possible par la fin des opérations en Algérie. Il n'a pu être compensé ensuite qu'au détriment des matériels classiques : c'est ainsi que, en 1970, l'Armée de Terre ne disposait que de sept brigades mécanisées au lieu des neuf prévues, que la Marine avait renoncé définitivement à construire une corvette et un sous-marin à hautes performances, que les commandes d'appareils de combat de l'Armée de l'Air étaient inférieures de cent aux prévisions, enfin que chacune de ces armées avait dû reporter d'autres opérations.

La troisième loi de programme, tout en poursuivant l'effort d'amélioration et de diversification de la force nucléaire stratégique, et le développement de l'armement nucléaire tactique, visait donc à rattraper, dans la période 1971-1975, une partie du retard accumulé dans le domaine des armements classiques. Ses ambitions étaient mesurées ; préparée en période de stabilité des prix et d'expansion économique, elle prévoyait sans doute une augmentation des ressources allouées aux Armées, mais elle n'en marquait pas moins une baisse de la part du budget de la Défense par rapport au produit national brut.

L'exécution de cette troisième loi de programme s'est heurtée à des difficultés accrues. En premier lieu, dès 1972, le développement du mouvement général de hausse des prix a largement obéré le pouvoir d'achat des Armées, et cela a nécessité un réexamen en baisse des programmes d'armement initialement prévus. En deuxième lieu, la part du budget de l'Etat consacrée à la Défense est restée en deçà du niveau, pourtant bas, atteint après 1968, et a continué à décroître jusqu'en 1974, ne permettant pas le redressement de la situation financière des Armées. Enfin, les nécessaires mesures catégorielles en faveur des personnels d'active, ainsi que celles visant à l'amélioration de la condition matérielle des appelés, associées à l'arrêt, dès 1973, de la déflation des effectifs, ont contribué à accroître fortement les coûts liés aux effectifs ; cela n'a pu se faire qu'au détriment des dépenses d'équipement et de l'activité des forces, elle-même ralentie par les hausses des prix des carburants intervenues en 1974.

Les prévisions financières de cette loi de programme, ainsi que les budgets annuels, sont récapitulés dans le tableau ci-dessous.

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME (MF courants)		CREDITS DE PAIEMENT (MF courants)	
	Prévisions de la loi de programme	AP ouvertes (y compris lois de finances rectificatives)	Prévisions de la loi de programme	Crédits ouverts (y compris lois de finances rectificatives)
<i>Titre V</i>				
1971 .....	15.995	15.768	13.534	13.293
1972 .....	18.261	18.212	14.961	14.495
1973 .....	19.021	19.898	16.470	16.122
1974 .....	19.874	21.845	18.000	17.674
1975 .....	20.349	24.876	19.435	19.673
Totaux titre V ..	93.500	100.599	82.400	81.257

La troisième loi fixait les autorisations de programme dont les montants, année après année, tenaient compte de la hausse prévisible des prix. On constate que les autorisations de programme ouvertes ont dépassé ces montants de 7 milliards de F, afin de pallier une érosion monétaire plus forte que celle initialement envisagée. En revanche, les crédits de paiement du titre V, qui n'étaient pas ouverts par la loi mais donnés seulement à titre indicatif, et dont le montant suivait initialement une évolution parallèle à celle des autorisations de programme, n'ont pas, sauf en 1975, fait l'objet de revalorisation.

Si, globalement, la méthode de programmation retenue a ainsi permis de respecter les programmes d'armement en termes de commandes, il n'en a pas été de même pour les livraisons, les glissements constatés ayant d'ailleurs été accentués par des retards techniques dans la mise au point de certains matériels.

Au total, les objectifs des trois lois de programme ont été atteints pour ce qui est de nos forces nucléaires ; mais la baisse sensible du pouvoir d'achat relatif des Armées depuis 1960 n'a permis de réaliser que partiellement les programmes d'équipement de nos forces classiques, et a conduit par ailleurs à de notables difficultés pour l'entraînement de ces forces.

\*  
\*\*

### SITUATION ACTUELLE

La situation de nos Armées en 1976 appelle d'abord un certain nombre de remarques qui concernent l'organisation, les personnels et la mobilisation ainsi que l'infrastructure.

Si l'organisation générale et les structures de la Marine, de l'Armée de l'Air et de la Gendarmerie apparaissent aujourd'hui convenablement adaptées aux missions à remplir, celles de l'Armée de Terre sont marquées par une différenciation entre les catégories de forces qui paraissent à l'usage trop rigides.

Les effectifs des Armées, qui avaient été fortement réduits de 1962 à 1970 n'ont pas varié de façon sensible depuis lors. Ils se situent aujourd'hui aux environs de 676.000 personnes dont 314.000 militaires d'active, 283.000 appelés et 79.000 civils (1) ; au cours des dernières années, seule la Gendarmerie a bénéficié de créations de postes.

Pour le personnel d'active, l'année 1976 marque le début de l'application des nouveaux statuts. Pour les sous-officiers, et dans une certaine mesure pour les hommes du rang d'active,

(1) Non compris les personnels rémunérés sur les comptes de commerce de la DMA et les budgets annexes (essences et poudres).

l'application de ces statuts devrait permettre de soutenir la reprise du rythme des engagements observée depuis 1975, et de combler le déficit existant dans ces catégories de personnel. Par ailleurs, la féminisation de certains postes se poursuit dans d'excellentes conditions en qualité et en quantité.

Le contingent a fait l'objet de mesures particulières visant à l'amélioration substantielle des conditions d'exécution du service militaire et des aides apportées aux plus défavorisés ; les plus notables d'entre elles sont la majoration du prêt du soldat, porté de 2,5 F à 7 F par jour, l'octroi d'un voyage gratuit par mois, le développement de l'aide sociale aux appelés défavorisés, les mesures diverses visant à faciliter la réinsertion des appelés dans la vie civile à l'issue du service, l'amélioration des conditions de vie, des structures d'accueil...

Aux effectifs d'active s'ajoutent les effectifs apportés par la mobilisation. Celle-ci intéresse notamment 300.000 réservistes pour l'Armée de Terre ; mais la valeur des unités mobilisées est obérée par l'équipement insuffisant mis à leur disposition.

Les programmes d'infrastructure visent, pour chaque armée, à réaliser les installations nécessaires à l'exécution de leurs missions et au soutien des matériels nouveaux. Mais l'accent principal a été mis sur ce qui contribue à améliorer les conditions de vie des personnels (casernements, écoles, hôpitaux), en particulier dans le cas de l'Armée de Terre dont le domaine immobilier, plus vaste et plus ancien, nécessite un effort soutenu.

\*  
\*\*

Au-delà des remarques générales qui viennent d'être rappelées, la situation de nos Armées en 1976 doit être analysée par principaux types de forces.

La constitution et la valorisation des *forces nucléaires* ont constitué depuis quinze ans une œuvre maîtresse. Ces actions ont été menées avec fermeté, continuité et clairvoyance. Grâce à son armement nucléaire entièrement national, la France est aujourd'hui la troisième puissance nucléaire du monde.

Les objectifs fixés par les trois lois de programme ont été atteints pour les trois composantes complémentaires des forces stratégiques. Une quarantaine de bombardiers *Mirage IV* sont en ligne. Deux unités, de neuf missiles sol-sol balistiques stratégiques chacune, sont en service. Trois sous-marins, avec seize missiles mer-mer balistiques stratégiques chacun, sont en service ; un quatrième est en essais, un cinquième est en construction.

L'armement nucléaire tactique se situe à un niveau significatif. La force aérienne tactique dispose de quatre escadrons opérationnels. La Première Armée peut mettre en ligne deux régiments de missiles à moyenne portée *Pluton* ; elle reçoit en 1976 le matériel et les armes destinés à l'équipement d'un troisième et d'un quatrième régiments.

\*  
\*\*

Entre 1962 et 1975 l'Armée de Terre a réalisé une transformation radicale, passant d'une armée de 600.000 hommes, engagés pour leur majorité dans des opérations outre-mer, à une armée de 330.000 hommes, mieux adaptée à un conflit européen moderne. Cette transformation a conduit à une profonde remise en ordre et à une modernisation des procédés de gestion, tandis que l'effort en matière d'équipement a été marqué par des réalisations importantes notamment dans les domaines des blindés, des hélicoptères, des missiles anti-chars et des moyens de transmission.

Aujourd'hui l'Armée de Terre est composée de quatre catégories de forces, soutenues par un environnement comprenant le tiers de ses effectifs. Les forces de manœuvre, conçues et entraînées en vue d'un combat en ambiance nucléaire, sont regroupées au sein de la Première Armée, elle-même articulée en deux corps d'armée et cinq divisions mettant en œuvre quinze brigades, dont onze mécanisées et quatre motorisées. Une division aéroportée et une brigade d'infanterie de marine composent la force d'intervention. Les forces du territoire, sous la responsabilité des commandants de région militaire, sont constituées, dès le temps de paix, de deux brigades alpines et d'une quarantaine de régiments, insuffisamment équipés, et affectés à des tâches statiques. Enfin, quelque 10.000 hommes sont stationnés outre-mer.

Dans le contexte actuel cette organisation rend difficile pour l'Armée de Terre la satisfaction de ses besoins en effectifs et en encadrement ; en outre, la répartition structurelle et géographique des forces ne permet pas d'adapter leur engagement aux diverses situations et de tirer tout le parti possible de leurs moyens compte tenu des missions aujourd'hui envisageables. C'est pourquoi l'Armée de Terre, qui doit en outre alléger ses frais généraux, a entrepris à la fin de 1975 une réorganisation de ses structures. Les premières mesures qui portent sur le commandement territorial, la constitution de divisions d'infanterie, l'instruction, ont déjà été arrêtées et sont en cours d'application.

L'équipement des forces en matériels modernes, commencé lors des deux premières lois de programme, a été ralenti entre 1971 et 1975, en raison d'un retard d'environ deux ans des livraisons par rapport aux prévisions initiales. Ce retard, qui entraîne un vieillissement accentué du parc des matériels, est dû principalement aux abattements opérés sur les crédits d'équipement mais aussi à des difficultés techniques rencontrées dans la mise au point de matériels modernes à hautes performances. 475 AMX 30, soit 85 % des prévisions, ont été livrés au cours de cette période, permettant ainsi de mettre en ligne 810 chars de bataille, tandis que le programme AMX 30 poseur de pont a dû être abandonné. En raison des difficultés de mise au point et du coût croissant de ces matériels, seuls 160 blindés de la famille AMX 10 sont entrés en service au lieu des 280 prévus. Les réalisations de camions tactiques et de véhicules amphibies *Gillois* ont été conformes aux prévisions, tandis que 171 SA 330 et SA 340 ont été livrés, portant à 340 le nombre d'hélicoptères en ligne. L'Armée de Terre ne dispose pas d'un fusil moderne. Des retards techniques ont d'autre part ramené de 275 à 195 le nombre de postes de tir *Milan* livrés.

Outre l'effort à poursuivre sur ces moyens anti-chars à moyenne portée et sur ceux à longue portée (système *Hot*), il est indispensable que l'Armée de Terre améliore de façon très significative son artillerie classique ainsi que son artillerie sol-air à courte et très courte portée. En effet, au cours de la période 1971-1975, les commandes de canons de 155 *GCT* et de *Roland* ont été fortement réduites, puisque ramenées respectivement de 55 à 10 et de 65 à 30. Face à l'accroissement constant — quantitatif et qualitatif — des armements classiques dans le monde, le cumul de ces retards nécessite des actions correctives particulièrement importantes et soutenues.

Enfin, l'Armée de Terre présente une situation particulière dans le domaine de l'infrastructure. L'effort entrepris depuis quelques années a sans doute permis de mener à bien la rénovation de 17 casernements et d'amorcer celle de 33 autres. La construction de 8 casernements neufs a été achevée tandis que 5 autres étaient en cours de réalisation en 1975. Cependant, les difficultés financières ont amené à réduire cet effort au début de 1976, ce qui continuera de poser en termes préoccupants la situation de l'Armée de Terre, pour laquelle les conditions d'hébergement des jeunes recrues ne correspondent pas toujours aux normes de l'époque actuelle.

\*  
\*\*

Avec un effectif de 68.300 militaires, qui n'a pas augmenté depuis 1960, la *Marine* met en œuvre en 1976, en plus des forces classiques de surface, sous-marines et aériennes qui sont restées au même niveau qu'à cette époque, une des composantes essentielles des forces nucléaires, la force océanique stratégique, présente en mer sans défaillance ni discontinuité depuis la première patrouille du *Redoutable* en 1971.

Les forces classiques représentent un ensemble bien équilibré dans ses composantes ; elles sont réparties, pour l'essentiel, dans les deux complexes aéronavals du Ponant et du Levant où elles sont articulées autour des bases de Brest, Lorient, Lann Bihoué et Landivisiau en Atlantique, Toulon, Nîmes et Hyères en Méditerranée. Hors métropole, bien que ne bénéficiant plus que de quelques points d'appui, elles sont déployées outre-mer, et notamment dans l'océan Pacifique et l'océan Indien, où elles disposent du soutien logistique mobile de navires spécialisés.

Le tonnage actuel de la flotte classique de surface et sous-marine, qui comporte 140 bâtiments de combat, est d'environ 320.000 tonnes. Il est constitué pour plus des deux tiers (217.000 tonnes) par des navires anciens commandés avant les trois dernières lois de programme. Le dernier tiers est composé de 22.710 tonnes commandées et livrées au titre de la première loi de programme, de 54.640 tonnes au titre de la deuxième loi, et de 25.000 tonnes qui seront livrées cette année au titre de la troisième loi. Les deux premières lois de programme ont permis la refonte de la majorité des escorteurs d'escadre. La troisième loi a vu la modernisation d'un croiseur et de 7 sous-marins ainsi que la mise en chantier

de 31.000 tonnes de nouvelles constructions de bâtiments de combat dont les livraisons interviendront après 1976.

La plupart des unités actuellement en service sont dotées d'équipement et d'armes modernes, notamment dans les domaines de la détection aérienne et sous-marine, du traitement de l'information tactique et, depuis peu, des missiles anti-surface mer-mer.

Cependant, marquées par des retards successifs, ces constructions de bâtiments n'ont pas atteint, au cours des trois lois de programme, le rythme qui aurait permis un renouvellement suffisant de la flotte classique dont la durée de vie moyenne est de vingt-cinq ans. Les unités mises en service dans la décennie 1955-1965 approcheront, dans les années qui viennent, de l'échéance de condamnation ; c'est ainsi que 17.000 tonnes seront condamnées en 1976.

L'aéronautique navale a deux composantes, l'aviation de patrouille maritime et l'aviation embarquée. L'aviation de patrouille maritime met en ligne une quarantaine de *Neptune* et d'*Atlantic*. L'aviation embarquée sur porte-avions est composée d'environ 80 avions en ligne, d'interception, d'assaut, de reconnaissance et de surveillance maritime (*Crusader*, *Etendard* et *Alizé*) auxquels il faut ajouter les hélicoptères de lutte anti-sous-marine et de transport d'assaut, dont 16 *Super Frelon*. Etant donné l'âge des appareils, le besoin de remplacement est urgent dans l'aviation embarquée ; la troisième loi de programme a autorisé le lancement du programme *Super Etendard*, et la construction des hélicoptères *WG 13* qui équiperont les nouvelles frégates et corvettes en remplacement des *Alouettes III* anti-sous-marins.

\*  
\*\*

Avec des effectifs ramenés à environ 106.000 hommes, l'*Armée de l'Air* met en œuvre deux composantes des forces stratégiques, une flotte de 450 appareils de combat répartis entre force aérienne tactique et défense aérienne et une aviation de transport de 150 avions. S'y ajoutent la flotte d'avions école, d'entraînement, et les hélicoptères. Depuis 1964, l'*Armée de l'Air* a rénové ses structures de commandement et son organisation pour les adapter à la stratégie de défense du pays et aux conditions de mise en œuvre des systèmes d'armes modernes grands commandements spécialisés pour l'emploi et la mise en œuvre des forces, grands commandements régionaux pour la logistique commune et le support des unités, unité de commandement réalisée au niveau des bases aériennes.

Les 450 avions de combat sont répartis en 30 escadrons, soit 22 pour la force aérienne tactique (y compris les escadrons à capacité nucléaire, dont les deux premiers ont été déclarés opérationnels depuis plus de deux ans) et 8 pour la défense aérienne.

L'équipement de la force aérienne tactique est en cours de renouvellement, les *Jaguar* remplaçant progressivement les appareils les plus anciens (*Vautour B, F 100*). 50 *Mirage V* initialement prévus pour l'exportation ont été acquis par l'*Armée de l'Air* mais les commandes de *Jaguar* sont restées jusqu'ici légèrement inférieures aux prévisions. Les performances de ces avions restent généralement de bon niveau. Cependant, dans le contexte actuel où les contre-mesures électroniques et les défenses antiaériennes (missiles et canons) jouent un rôle prépondérant, un effort particulier devra être fait dans le domaine des équipements de contre-mesures et des armes de haute précision pour l'attaque air-sol. Sur les trois appareils de surveillance électronique prévus, un seul a été commandé.

La modernisation de la défense aérienne se poursuit, les *Mirages F 1* remplaçant les avions anciens (*SMB 2* et *Vautour N*), tandis que le plan d'automatisation et d'exploitation des données de défense aérienne (*STRIDA*) est en voie d'achèvement. La couverture radar du territoire et de ses approches est maintenant complète, mais seulement à haute et moyenne altitude. Des progrès restent à faire en matière d'interception d'hostiles pénétrant à très grande vitesse et surtout à basse altitude. Le projet de nouvel avion de combat qui a été retenu doit, en particulier, répondre à ce besoin.

La défense antiaérienne à courte portée sera progressivement assurée par les *Crotale*, dont 70 % des commandes prévues ont été réalisées, dans le cadre d'un effort continu de la protection des points sensibles, effort qui se caractérise également par le camouflage et le durcissement d'un certain nombre d'installations des bases aériennes.

La flotte de 150 avions de transport n'apporte pas toutes les possibilités souhaitables. Elle est aujourd'hui constituée pour une grande part d'appareils anciens et de 50 *Transall* qui constituent avec quelques *DC 8* sa fraction la plus moderne. La flotte d'avions-écoles, d'entraînement et de liaison (*N 262*) et d'hélicoptères (*SA 330*) a été rénovée en partie. En

raison de retards liés à la coopération, les commandes d'avions école *Alphajet* passées au cours de la troisième loi de programme ont cependant été réduites à 25 appareils au lieu de 132 programmés : les premières livraisons interviendront en 1978.

Enfin, des efforts significatifs ont été faits pour la réalisation d'un réseau de transmissions à forte capacité (RA 70) adapté aux besoins spécifiques de l'Armée de l'Air, et pour la mise sur pied de centres opérationnels fonctionnant vingt-quatre heures sur vingt-quatre et répondant aux exigences de la surveillance permanente de l'espace aérien, de l'état d'alerte et de la mise en œuvre des forces aériennes.

\*  
\*\*

Malgré une croissance soutenue de ses effectifs qui s'est traduite au cours des cinq dernières années par la création de près de 11.000 emplois militaires supplémentaires dont un tiers d'appelés, la *Gendarmerie* qui comptait environ 73.500 hommes dont 4.000 appelés au 31 décembre 1975 demeure confrontée à une double difficulté : le volume de ses missions ne cesse de croître et les contraintes de disponibilité de son personnel demeurent lourdes ; encore convient-il de souligner que les créations d'emplois obtenues lui ont permis d'accorder à ce personnel, en 1972, une troisième demi-journée de repos hebdomadaire.

Dans le domaine des équipements, les objectifs de modernisation retenus dans la troisième loi de programme ont été atteints dans l'ensemble : renforcement et renouvellement du parc des véhicules légers au prix, il est vrai, d'une réduction sensible des commandes de véhicules utilitaires, poursuite de l'effort de modernisation des télécommunications, priorité étant donnée à la gendarmerie départementale au détriment de la gendarmerie mobile et du réseau de commandement. Néanmoins, pour des raisons financières, il n'a pu être commandé que 163 véhicules blindés à roues, au lieu de 212 prévus initialement ; il en a été de même du programme de remplacement de l'armement léger dont les commandes ont été réduites de 10 % par rapport aux prévisions.

En matière d'infrastructure, si 6.925 unités-logements (logement et quote-part des locaux de service) ont été réalisées. l'objectif fixé étant de 7.500, il faut cependant noter qu'au 31 décembre 1975, 26.000 unités-logements restaient à construire ou à reconstruire.

\*  
\*\*

## CONCLUSIONS

L'analyse qui vient d'être faite permet de porter un jugement d'ensemble sur la situation des armées, et de caractériser les principaux axes d'effort pour l'avenir.

Les programmes nucléaires ont été menés à bien et doivent, pour le futur, continuer de recevoir une attention particulièrement vigilante. Pour ce qui concerne les matériels classiques, des lacunes restent à combler et le renouvellement de ces matériels n'a pas été assez rapide. Cela s'est traduit avant tout par une augmentation de l'âge moyen des parcs de matériels dont le vieillissement souligne la nécessité d'un effort accru pour leur renouvellement. Comme pour les armements nucléaires, il est nécessaire de maintenir à un haut niveau la qualité et la disponibilité de nos armements classiques.

Les études générales de défense ont vu leur volume décroître depuis quelques années. Une telle situation ne peut se poursuivre ; il est en effet nécessaire de préserver notre capacité technologique d'avenir.

Les contraintes financières ont conduit les Armées à réduire leurs efforts dans un certain nombre d'autres domaines liés aux conditions de vie des personnels (comme l'infrastructure) et surtout à leur entraînement : l'entretien de matériels souvent vieillissants est moins aisément assuré et, outre les problèmes techniques qu'implique une telle situation, celle-ci a une conséquence directe sur l'activité de nos forces et sur leur aptitude opérationnelle ; les dotations en munitions, les allocations de carburant ont nécessairement diminué. Pour l'Armée de Terre et la Marine des exercices d'ensemble ont dû être supprimés malgré leur intérêt pour la cohésion des grandes unités ; quant à l'activité aérienne, si elle a été satisfaisante jusqu'en 1974, elle a subi une baisse jusqu'à un niveau tout juste compatible avec les exigences de sécurité et les nécessités de l'entraînement opérationnel.

Ces insuffisances, qui sont pour une part la conséquence d'un poids des rémunérations probablement sous-estimé dans le passé, sont illustrées par l'évolution respective du titre V et du titre III depuis quelques années ; ce dernier, qui représentait 51,9 % du budget de la Défense en 1970, en a représenté 56,5 % en 1975. D'un volume aujourd'hui plus modeste, le titre V supporte en priorité le poids des engagements pris antérieurement et les dépenses destinées à compenser le vieillissement des matériels et leur entretien, avant de pouvoir prendre en compte le lancement de matériels nouveaux.

Notre industrie d'armement, enfin, a vu diminuer le rythme de ses livraisons aux Armées. Cette diminution a pu jusqu'à présent être compensée grâce aux exportations et n'a donc pas eu de graves répercussions sur les activités des arsenaux et industries.

\*  
\* \*

Tel est le point de départ du nouvel effort de modernisation et d'amélioration que propose le Gouvernement.

### III. — PROGRAMMATION 1977-1982

Les capacités essentielles qu'il convient de rechercher étant définies dans le cadre de la politique militaire, l'objet de la programmation est de faire évoluer nos systèmes de forces à partir de leur état actuel pour les doter de ces capacités.

Cette évolution implique :

- un effort financier accru, amorcé dès le budget 1976, marquant la volonté d'accorder à la Défense la priorité qui lui est reconnue ;
- une attitude pragmatique tenant compte de l'état actuel des forces pour définir des objectifs réalisables et recherchant en permanence une adaptation réaliste entre les ressources et les besoins ;
- la volonté de maintenir l'équilibre souhaitable entre les différents systèmes de forces et, de manière plus générale, entre les différents facteurs qui fondent l'efficacité d'une armée : personnels, équipements, entraînement.

C'est dans ces perspectives qu'ont été définis la méthodologie et les objectifs de programmation compte tenu des hypothèses de ressources.

\*  
\* \*

### NOUVELLE METHODE DE PROGRAMMATION

Les lois de programme antérieures, nées du besoin prioritaire de l'effort nucléaire, étendues progressivement à la totalité des équipements, étaient caractérisées par des programmes précis à réaliser à des échéances données. Cette méthode aurait dû conduire à la préparation des budgets en fonction du déroulement des programmes. L'expérience a montré à la fois l'intérêt et les limites de ces méthodes : dans les conditions économiques actuelles et face à la situation présente des Armées, le Ministère de la Défense doit disposer d'un outil de programmation mieux adapté aux besoins et aux possibilités.

La programmation doit toujours être éclairée par la prise en compte des objectifs à long terme correspondant aux capacités recherchées.

S'appuyant sur un niveau prévisible de ressources, elle doit être globale, s'appliquer à l'ensemble des moyens à mettre en œuvre, qu'il s'agisse des effectifs, de l'activité ou des équipements.

Parallèlement, elle doit tenir compte de l'état des forces, assurer le maintien de l'équilibre des différentes composantes, afin de se rapprocher du but fixé par une série d'étapes cohérentes.

L'ensemble de ces caractéristiques incite à promouvoir une programmation continue dans un cadre financier et technique devant permettre une adaptation permanente et souple de chaque composante. Cette programmation, élaborée par Armée, est regroupée en capacités interarmées chaque fois que nécessaire. Il est proposé de l'établir sur une période de six ans, durée qui permet de disposer d'une projection suffisante sur l'avenir sans dépasser un horizon au-delà duquel les prévisions perdraient de leur réalisme.

Elle sera remise à jour périodiquement en fonction des contraintes économiques et financières mais aussi de l'évolution des priorités politiques et des données techniques et industrielles, jouant ainsi un rôle permanent et réaliste dans l'organisation de l'avenir des forces. Ainsi, elle devrait offrir le moyen de faire, à l'occasion du vote des budgets annuels, le point des réalisations, et d'indiquer les révisions à apporter aux prévisions antérieures.

Sur le plan financier, la méthode de programmation adoptée ces dernières années s'est révélée également inadéquate.

Si l'exposé des motifs de la loi de programme 1971-1975 mentionnait, à titre indicatif, l'enveloppe globale des crédits de paiement jugés nécessaires au cours de la période considérée, en revanche les dispositions de la loi ne comportaient un engagement qu'en autorisations de programme relatives aux seuls équipements.

L'expérience a prouvé que cette méthode n'était pas sans inconvénients. Privilégiant l'effort d'équipement sans tenir assez compte des autres besoins, elle obérait plusieurs années à l'avance une partie notable des crédits de paiement ; les incertitudes économiques et le poids croissant des dépenses non programmées de fonctionnement permettaient de plus en plus difficilement de dégager les crédits nécessaires aux opérations couvertes par les autorisations de programme.

La programmation pour la période 1977-1982 se propose de remédier à ces inconvénients :

- d'une part, elle couvre l'ensemble des besoins (titre III et titre V) ;
- d'autre part, elle est formulée en crédits de paiement.

\*  
\*\*

## **RESSOURCES FINANCIERES POUR LA PERIODE 1977-1982**

La nouvelle programmation militaire est fondée sur la conviction qu'une allocation de ressources représentant une part croissante du budget de l'Etat est devenue nécessaire au cours des prochaines années et constituera la preuve la plus tangible de la volonté de défense de notre pays.

Aussi, le Gouvernement a décidé de porter le budget militaire à 20 % du budget de l'Etat au terme d'une période de six ans allant jusqu'en 1982.

Le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour que, dès le budget de 1977, premier budget d'application de la présente loi, l'objectif fixé, défini par rapport à la structure actuelle du budget de l'Etat, puisse être atteint par une progression continue et régulière.

\*  
\*\*

## **OBJECTIFS GENERAUX DE LA PROGRAMMATION**

Destinée à permettre la modernisation des Armées dans un cadre financier défini, la programmation militaire cherche à réaliser un juste équilibre entre les différentes dépenses à prévoir dans les six années à venir pour la condition des personnels, l'activité opérationnelle et l'entretien, l'équipement des forces nucléaires ou classiques. Dans ces trois domaines principaux, certaines dépenses résultent d'obligations auxquelles il est nécessaire de faire face, de faiblesses qu'il convient de corriger, ou d'efforts qu'il faut entreprendre pour préparer nos forces aux missions qui leur incombent. Les nécessaires compromis entre ces différentes catégories de dépenses imposent des choix, qui se traduisent eux-mêmes en objectifs de programmation.

La première obligation est de maintenir notre capacité nucléaire au niveau nécessaire. Nos forces stratégiques sont crédibles et reconnues comme telles ; la poursuite de leur développement, tout en accroissant leur volume, doit permettre de conserver cette crédibilité quelle que soit l'évolution des menaces éventuelles.

La deuxième obligation est de rechercher un équilibre entre les forces nucléaires et les forces classiques afin de disposer des capacités de dissuasion et de combat sur lesquelles est fondée notre stratégie militaire. Cet équilibre implique en fait que le développement des forces classiques soit garanti.

La programmation vise ensuite à corriger les principales faiblesses que le constat de la situation en 1976 a permis de mettre en évidence.

Outre la nécessité de moderniser l'équipement des forces classiques, des efforts sont à faire dans plusieurs domaines.

Il faut assurer aux personnels des Armées des conditions et un cadre de vie convenables ; les mesures décidées à cet égard, qu'il s'agisse des nouveaux statuts des différentes catégories de personnels d'active, ou des mesures permettant d'améliorer les conditions d'exécution du service national, auront un poids financier important dans les années qui viennent. Cette charge doit pouvoir être supportée en toute hypothèse.

L'activité opérationnelle des forces classiques est actuellement d'un niveau insuffisant ; la programmation vise à atteindre, dès que possible, le niveau de quinze heures de vol par mois pour tout pilote de combat, une moyenne de cent jours par an à la mer pour les unités navales et, pour l'Armée de Terre, une moyenne de cent jours d'entraînement en camp, de manœuvres ou d'exercices hors garnison. Ces niveaux d'activité impliquent des dépenses accrues d'entretien des matériels comme de carburants et de munitions, toutes dépenses qui apparaissent ainsi exiger une certaine priorité.

La programmation cherche aussi à donner plus d'homogénéité et de souplesse aux systèmes de forces qui peuvent avoir à faire face dans l'avenir à des éventualités diverses en Europe, sans exclure des possibilités d'action dans d'autres régions du monde. La réorganisation des forces et l'effort d'équipement tiendront compte de cette souplesse d'emploi nécessaire et de l'intérêt de posséder une certaine capacité d'action extérieure.

Les études générales et les recherches de défense ont vu leur volume décroître sensiblement depuis quelques années. Une telle tendance doit être corrigée. L'évolution technologique actuelle laisse prévoir des novations opérationnelles dans des domaines essentiels qui fondent l'efficacité des forces : la précision et la puissance de feu, la mobilité tactique, le recueil et l'exploitation rapide de nombreuses informations. Ces novations prévisibles, d'une importance fondamentale, et pouvant inclure si nécessaire des satellites militaires, auront toutes pour support le développement de systèmes nouveaux mettant en œuvre des techniques de pointe qui devront faire l'objet d'un effort soutenu de recherches. La poursuite de cet effort apparaît ainsi comme une nécessité pour garantir l'efficacité à venir de nos forces.

Ce même souci de garantir l'avenir impose de conduire, en coordination avec la programmation, une politique permettant le maintien et la modernisation d'une industrie d'armement forte aujourd'hui d'un effectif d'environ 270.000 personnes, et qui doit être en mesure de fournir aux Armées les équipements et les matériels dont elles ont besoin. Pour atteindre ces objectifs dans un domaine qui fait appel à toutes les techniques avancées, il convient à la fois d'entretenir le savoir-faire dans les secteurs assurant notre indépendance et de garder des coûts de production acceptables. C'est pourquoi la politique suivie consiste à rechercher un équilibre entre les productions au bénéfice des Armées, la coopération européenne et les exportations.

\*  
\* \*

Dans le cadre des objectifs retenus, la programmation des Armées a été élaborée à partir de l'évaluation des ressources.

Compte tenu des dépenses inéluctables de fonctionnement et d'activité opérationnelle ainsi que du poids financier des commandes antérieures de matériel, la liberté d'action est évidemment réduite en début de période ; les efforts dans le domaine des nouveaux équipements seront, en général, sensibles à partir des années 1979-1980.

Les traits caractéristiques de la programmation des principaux équipements des forces nucléaires et des forces classiques des trois Armées et de la Gendarmerie sont précisés ci-après.

\*  
\* \*

## PROGRAMMATION DES FORCES

### Les forces nucléaires.

Pour les forces nucléaires stratégiques, le principe de la complémentarité des missiles mer-sol et sol-sol est conservé et les *Mirage IV* sont maintenus en service jusqu'en 1985 environ. Le développement des deux composantes principales sera poursuivi en maintenant un très haut niveau technologique pour préserver leurs capacités de survie et de pénétration, quelle que soit l'évolution possible des défenses adverses.

L'amélioration qualitative est prévue en deux temps. Depuis 1976, des charges thermonucléaires sont mises en place et leurs capacités de pénétration sont améliorées. Cette transformation se poursuivra par lots successifs. Dans un deuxième temps, il est décidé de construire de nouveaux missiles à ogives multiples et à portée considérablement accrue. Ce nouveau système dont le développement et la mise au point sont entrepris dès maintenant marquera un progrès décisif.

Le nombre des sous-marins lanceurs d'engins en service qui est actuellement de trois sera porté à cinq : le quatrième (*L'Indomptable*) entrera en service en 1977, le cinquième (*Le Tonnant*) vers 1979-1980. Au-delà, les études d'une nouvelle génération, dont *l'Inflexible* sera le premier exemplaire, seront engagées en tenant compte de l'évolution des missiles, des sous-marins eux-mêmes et des défenses adverses.

Les missiles S2 des deux unités de tir du plateau d'Albion seront, au cours des années 1978-1982, remplacés par des missiles S3, plus modernes, à charge thermonucléaire.

La mise en service de l'armement nucléaire tactique sera poursuivie. Deux régiments *Pluton* sont actuellement en service, deux autres en cours d'équipement. Un cinquième sera mis sur pied au cours de la période de programmation. L'armement nucléaire tactique de l'Armée de l'Air et de l'aviation embarquée sera, de son côté, complété et amélioré pendant la période de programmation. L'ensemble de ces moyens sera en outre renforcé et modernisé, en fonction de l'évolution technique et des nécessités opérationnelles

### Armée de Terre.

La période de programmation coïncide avec la mise en place de la nouvelle organisation de l'Armée de Terre. Soumise plus particulièrement aux contraintes générales liées à la condition militaire et à l'exécution du service, cette armée bénéficiera surtout d'un effort important d'équipements nouveaux à partir de 1980.

La réorganisation amorcée dès 1976, outre un allègement des frais généraux, vise à conférer à nos unités les qualités de mobilité et de polyvalence recherchées. La restructuration de l'ensemble des forces et, notamment, le regroupement des unités des forces du territoire en divisions d'infanterie élimineront progressivement les disparités existant aujourd'hui entre des systèmes trop spécialisés. Les nouvelles grandes unités blindées verront leurs moyens de combat mieux équilibrés par le développement de l'artillerie classique, des armes anti-chars et anti-aériennes. Quant aux divisions d'infanterie, leur mobilité, leur armement, en particulier anti-char, et leurs moyens de transmission seront progressivement valorisés. Le redéploiement sur le territoire et la réorganisation du commandement, conduit parallèlement, doivent être achevés pour l'essentiel à la fin de la première partie de la période de programmation. Au terme de cette réorganisation, l'Armée de Terre disposera d'un total de seize divisions, dont huit divisions blindées, six divisions d'infanterie, une division alpine et une division parachutiste.

La réorganisation qui entraîne une légère diminution des effectifs du contingent sera rendue possible sans remettre en cause le service national par suite de dispenses plus libérales, en particulier pour des motifs économiques et sociaux. Une mobilisation plus souple et plus efficace, grâce au principe des unités dérivées, permettra de relever, en cas de besoin, les unités d'active chargées initialement de la défense des points sensibles.

L'effort d'équipement sera marqué par le développement cohérent d'une panoplie de matériels complémentaires. Si l'objectif de 1.200 chars en ligne pourra être atteint en 1982, par contre les parcs de véhicules de l'avant (VAB), de blindés légers *AMX 10* chenillés de transport de personnels et *AMX 10* à roues équipés de canons ne seront pas à cette date réalisés totalement. La priorité accordée à l'armement anti-char fera que

l'équipement en *Milan* de l'ensemble de nos divisions sera pratiquement terminé en fin de période. L'armement individuel moderne, de fabrication française, entrera en service à partir de 1979 et, en 1982, 130.000 hommes en seront dotés.

En ce qui concerne les matériels d'artillerie sol-sol, les objectifs seront atteints vers 1986-1987, mais la situation s'améliorera dès 1980, avec la livraison de plus d'une centaine de canons de 155 automoteurs à grande cadence de tir. Avec l'entrée en service avant 1982 de cent systèmes de protection anti-aérienne basse et moyenne altitude *Roland*, les forces disposeront de surcroît d'une certaine capacité de défense sol-air à courte portée, leurs moyens d'autodéfense (VAB anti-aériens) apparaissant dans les unités à partir de 1980.

Depuis quelques années un effort important avait été consenti pour la modernisation des casernements de l'Armée de Terre, élément primordial du cadre de vie auquel la jeunesse est sensible. Des retards ont été pris par rapport aux prévisions. Ils ne pourront guère être rattrapés avant 1980, les moyens financiers à y consacrer ne pouvant être significatifs qu'à partir de 1979. Quant à l'entretien des immeubles, le doublement progressif des dotations qui est prévu aura des effets ultérieurement. Les travaux d'infrastructure exigeront donc des efforts continus à poursuivre au-delà de la période de programmation.

### **Marine.**

Armée polyvalente et mobile, la Marine ne nécessite pas de changements dans son organisation. Avec plus de 300.000 tonnes en service constituées principalement par cent quarante bâtiments de combat, et une centaine d'avions de combat en ligne, elle est actuellement une des premières d'Europe occidentale et il serait souhaitable de la maintenir à ce niveau. La difficulté de la programmation réside avant tout dans l'état de vieillissement des bâtiments et il sera difficile d'éviter une chute temporaire du tonnage de la flotte aux environs de 250.000 tonnes dans les années 1985-1987. Ce vieillissement rend aussi trop onéreux l'entretien de certains bâtiments. Dans ce contexte, les objectifs suivants ont été fixés:

- donner la priorité à la Force océanique stratégique et à sa sûreté ;
- atténuer la baisse inévitable du tonnage global en prolongeant la vie des bâtiments quand c'est possible, et en construisant suffisamment de bâtiments modernes choisis pour maintenir la cohérence de l'ensemble ;
- retrouver aussitôt que possible un niveau d'activité assurant un maintien en condition optimum des forces. Indépendamment de l'effort sur les crédits d'activité, cet objectif implique aussi un effort sur l'entretien des bâtiments ; pour limiter l'ampleur de cet effort, certains bâtiments dont l'entretien est trop onéreux seront en outre désarmés avant l'âge normal ;
- amorcer l'orientation vers la propulsion nucléaire de la flotte, pour accroître son rayon d'action et son autonomie, en faisant porter l'effort initial sur les sous-marins d'attaque dont quatre unités seront commandées ;
- maintenir la capacité de l'aviation embarquée en poursuivant les programmes *Super Etendard* et *WG 13*, puis en lançant le premier des porte-aéronefs futurs à propulsion nucléaire ; entreprendre les études et financer à partir de 1980 le développement d'un avion de patrouille maritime destiné au remplacement des *Atlantic*.

Enfin, la Marine nationale continue d'assurer en permanence les obligations de service public qui lui incombent dès le temps de paix.

### **Armée de l'Air.**

Les caractères de polyvalence et de mobilité des moyens aériens font que l'Armée de l'Air est par nature adaptée aux objectifs de la défense définis actuellement, et son organisation a depuis longtemps été articulée pour en tirer le meilleur parti.

L'objet essentiel de la programmation porte sur le maintien d'un niveau d'environ quatre cent cinquante avions de combat opposables aux avions les plus modernes en service à l'étranger, afin de conserver à nos forces aériennes un volume au moins équivalent à celui des aviations militaires des autres pays européens, et qui soit d'autre part cohérent avec le niveau de nos propres forces terrestres.

Pour conserver ce potentiel et compenser le retrait du service des *Mirage III*, outre les *Jaguar* et les *F1* déjà commandés, la construction d'une centaine de *F1* supplémentaires sera lancée.

Le futur avion de combat de l'Armée de l'Air sera le *Mirage 2000* dont la mise en service est prévue en 1982. Par sa technologie avancée, cet avion marquera une étape significative de l'équipement de l'Armée de l'Air. Il disposera d'un radar moderne permettant l'interception à basse altitude et ayant de bonnes performances face aux objectifs rapides à haute altitude.

Dans le même temps, un effort sera conduit dans le domaine des contre-mesures et des armes de haute précision pour l'attaque au sol.

Complémentairement, les moyens de détection et de défense à basse altitude seront améliorés : la chaîne de détection radar disposera d'une couverture satisfaisante à basse altitude sur nos frontières Nord-Est et Sud-Est, tandis que des sections supplémentaires d'engins sol-air courte portée *Crotale* seront acquises.

La capacité actuelle d'aérotransport sera maintenue à courte et moyenne distance grâce à l'acquisition d'appareils supplémentaires qui assureront la relève des *Nord Atlas* retirés du service.

### Gendarmerie.

La troisième loi de programme a été marquée par un développement sensible des moyens de la Gendarmerie. Pour faire face à l'accroissement des missions, cette action devra être poursuivie au cours de la période 1977-1982.

Trois axes d'effort ont été retenus :

- maintenir la permanence du service en renforçant et en complétant le dispositif existant ; à cet effet, pendant la période de programmation, une augmentation progressive des effectifs sera réalisée ;
- améliorer le rendement des unités en élevant le degré de qualification des personnels et en les dotant de moyens matériels bien adaptés ;
- accroître l'efficacité générale de la Gendarmerie en privilégiant certains modes d'action visant à l'amélioration de la sécurité publique générale et à l'intensification de la lutte contre les risques spécifiques de notre époque.

Les programmes d'équipement doivent permettre de moderniser le réseau de transmissions, de développer les moyens informatiques, de maintenir le rythme de renouvellement de l'infrastructure, d'achever la réalisation de véhicules blindés à roues de la Gendarmerie et de rénover après 1980 l'armement léger et le parc d'hélicoptères.

\*  
\*\*

La nouvelle programmation se présente comme un tout cherchant à maintenir un équilibre entre les trois facteurs qui fondent l'efficacité d'une armée : la qualité et le moral des hommes, l'entraînement opérationnel, l'existence d'un ensemble cohérent d'armements modernes.

Elle vise à sauvegarder notre capacité de recherche et notre potentiel industriel, gages de notre indépendance et de notre sécurité à plus long terme.

Elle marque aussi, en particulier pour l'Armée de Terre, une étape significative pour l'obtention d'un dispositif souple capable de réponses immédiates à des éventualités diverses.

Elle tend à instaurer l'équilibre souhaitable entre les forces nucléaires et les forces classiques dont l'existence et la complémentarité nous confèrent des capacités de dissuasion et de combat.

Elle tient compte du contexte économique général actuel qui incite à instaurer des méthodes souples pour orienter en permanence le devenir des forces.

Elle s'appuie sur la décision du Gouvernement d'augmenter la part du budget de la Défense dans le budget général, ce qui permet de définir une enveloppe de ressources en crédits de paiement à partir de laquelle, année par année, et dans le respect des objectifs définis, seront ajustées les autorisations de programme.

Par cet ensemble de traits, elle vise à doter le pays, dans des conditions réalistes et financièrement acceptables, d'un outil de défense efficace et adapté à un monde qui reste potentiellement dangereux.

**Evolution de principe des crédits 1977-1982.**

(Millions de francs courants.)

	1977	1978	1979	77-79	1980	1981	1982	77-82
<i>Crédits globaux de la Défense ..</i>	58.000	66.460	76.155	200.615	87.260	99.990	114.575	502.440
Section commune .....	11.670	13.145	14.795	39.610	16.470	18.495	20.570	95.145
Armée de Terre .....	18.400	21.080	24.025	63.505	27.280	30.975	35.170	156.930
Marine .....	9.780	11.355	13.200	34.335	15.450	17.975	20.955	88.715
Armée de l'Air .....	12.225	14.150	16.490	42.865	19.405	22.670	26.880	111.820
Gendarmerie .....	5.925	6.730	7.645	20.300	8.655	9.875	11.000	49.830

**Nota.** — Croissance régulière du budget de la Défense pour atteindre 20 % du budget de l'Etat en 1982.

**Ventilation indicative en pourcentage des crédits de paiement afférents aux Titres III et V.**

	1977	1978	1979	1980	1981	1982	MOYENNE 1977-1982
Titre III .....	58,8	58,2	57,1	55,5	54	52,2	55,7
Titre V .....	41,2	41,8	42,9	44,5	46	47,8	44,3

**Les principaux programmes de matériels.**

PROGRAMMES DE MATÉRIELS	PÉRIODE 1977-1982		LIVRAISONS
	Commandes	Livraisons	après 1982
<b>I. — Armée de terre :</b>			
AMX 30 (non valorisés et valorisés) ..	320	207	140
AMX 10 RC .....	330	190	160
155 m/m GCT .....	190	110	80
155 m/m tracté nouveau modèle ....	100	20	80
Roland .....	133	110	73
Hélico SA 341 « Gazelle » .....	128	109	62
AMX 10 P.PC .....	450	512	250
VAB antiaérien .....	345	120	225
ARME 5,56 .....	236.000	148.000	88.000
HOT .....	192	167	64
Véhicules tactiques à roues .....	18.200	10.100	8.100
VAB .....	1.830	1.732	740
RITA .....	73 %	51 %	26 %
MILAN .....	692	930	132
MORTIER 120 rayé .....	240	158	130
<b>II. — Marine :</b>			
Porte-aéronefs PA 75 .....	1	»	1
Corvettes C.70 .....	6 (dont 3 AA)	4	5 (dont 3 AA)
Avisos A.69 .....	»	11	»
Sous-marins nucléaires d'attaque .....	4	1	4
Bâtiments anti-mines .....	12	3	9
Patrouilleurs .....	6	1	6
Super-Etendard .....	44	80	»
Hélico WG 13 .....	14	40	»
SNLE .....	»	2	»
Sous-marins Diesel .....	»	4	»
Ravitailleur .....	1	1	1
Transport .....	2	»	2
Torpilles .....	230	250	90
Masurca .....	28	126	5
<b>III. — Armée de l'air :</b>			
Jaguar .....	»	84	»
Mirage F.1 .....	109	123	23
Mirage 2000 .....	127	10	117
Alphajet .....	144	142	58
Avion-école Epsilon .....	60	»	60
Hélicoptère nouveau .....	50	»	50
Crotale .....	5	15	»
Super Crotale .....	12	»	12
Batteries antiaériennes de 20 mm ....	152	48	152
Engins air-air .....	1.770	1.150	1.010